

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 20 décembre 2022

**Délibération**

**N° 22.162.1**

**En exercice ... 37**

**Présents ..... 20**

**Votants ..... 30**

**Pour ..... /**

**Contre ..... /**

**Abstention .... /**

**PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES**

**PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES INNOVOSUD -  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE  
PILOTAGE ET DU MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ANIMATION  
ET LA GESTION**

Date de la convocation : 14/12/2022

L'an deux mille vingt-deux

**Et le 20 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**20 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**10 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Valérie CHABOT (représentée par madame Brigitte MATHE-MAURY), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).

**7 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, monsieur Elian PALAZY,

**Secrétaire de séance :** madame Catherine LIMORTÉ.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 20 décembre 2022**

---

**Pépinière d'entreprises Innovosud - Désignation des représentants du comité de pilotage et du marché de services pour l'animation et la gestion**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 21.112.1 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 portant création d'un groupement de commandes pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud entre la Communauté de communes La Domitienne et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée ;

**Considérant** que la convention de groupement de commandes publiques pour le marché de services pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud prévoit que la Communauté de communes La Domitienne et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée sont appelées à désigner 3 représentants chacun, compétents en matière d'économie et de finances publiques, pour siéger au sein du comité de pilotage et de suivi ;

**Considérant** que ce comité a pour rôle le suivi de la gestion globale de la pépinière et qu'il s'assurera de la bonne exécution du marché selon la proposition du prestataire en matière d'animation notamment ;

**Considérant** que, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les représentants doivent être élus au scrutin secret, sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce type de scrutin ;

**Considérant** que, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

**Considérant** qu'après appel à candidatures, les candidats suivants se sont déclarés : messieurs Alain CARALP, Jean-François GUIBBERT et Serge PESCE ;

**Considérant** qu'il n'y a qu'une seule candidature pour chaque poste à pourvoir et que les nominations prennent effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

**I. PREND ACTE** de la désignation de messieurs Alain CARALP, Jean-François GUIBBERT et Serge PESCE pour siéger au sein du Comité de pilotage et de suivi du marché de services pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARADÉ



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27 DEC. 2022

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 27 DEC. 2022

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lunelle', enclosed within a large, hand-drawn oval.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-2434 00488-2 0221220-DEL IB\_22\_16

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20221220-DELIB\_22\_16